



Intérêts moratoires pour non solde après vente aux enchères dans

Par **claudia28**, le **07/05/2012** à **16:41**

Bonjour,

Ma maison a été vendue à mon ex-concubin dans le cadre d'une indivision, par une vente aux enchères le 15/12/2011.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu mon argent et apparemment cela va trainer pendant des mois voire des années.

Aussi, je voudrai savoir le montant des intérêts moratoires auxquels j'ai droit et sinon les taux fixés par la loi.

Merci pour votre réponse.